

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

Le deuxième principe sur lequel s'appuient les mesures d'aujourd'hui reconnaît que l'emploi doit posséder une valeur permanente et authentique.

J'ai ajouté que cette valeur sera établie en fonction d'un ordre de priorités fondé sur les besoins communautaires. Pour nous assurer qu'il en sera bien ainsi, et non pas seulement une directive réglementaire, nous pourrions compter sur le groupe consultatif, ce qui est le meilleur moyen de faire entrer dans l'évaluation ce qui compte vraiment au regard des besoins communautaires. Ainsi, nous avons bien prévu un certain nombre d'indicateurs pour vérifier exactement ce dont le député a parlé, et je pense qu'il constatera que le procédé, si imparfait soit-il, fonctionne très bien.

Le président: Le temps de parole du député est presque expiré.

M. McCain: Monsieur le président, je désire simplement citer un exemple. La section de Woodstock de l'Association canadienne pour les arriérés mentaux a demandé de l'aide pour construire un atelier. Cette demande a été rejetée et la seule raison à laquelle je peux songer c'est que les responsables comptaient y faire accomplir de menues besognes et se contenter de faire faire de la peinture et de faire enfoncer des clous. Je veux que l'on sorte d'un cadre réglementaire aussi rigide. Je pense que le ministre est de mon avis. Je ne vois pas de personnes plus dévouées que celles de Woodstock (Nouveau-Brunswick) qui se donnent tellement de mal pour l'Association canadienne pour les arriérés mentaux. Cette demande sera jointe à la lettre que j'envoie.

Mon temps de parole est écoulé mais je supplie le ministre d'accéder à cette demande s'il reste des fonds qui n'ont pas encore été dépensés ou s'il y a moyen d'aller en puiser ailleurs, car ce sont des cas spéciaux. Je pense que les règlements ne devraient pas imposer un processus de sélection qui permet de refuser les demandes avant qu'elles n'arrivent sur le bureau du ministre. Je pense que celui-ci aurait approuvé toutes les cinq demandes s'il avait pris la décision lui-même, et je le crois sincèrement.

M. Orlikow: Monsieur le président, je ne peux pas m'empêcher de commencer par faire allusion à la réflexion plutôt malicieuse du député de Bow River. Celui-ci a en effet déclaré que si le taux de chômage était aussi peu élevé en Saskatchewan, c'était parce que les habitants de cette province déménageaient en Alberta. Le député sait certainement que c'est faux. S'il sait lire, il constatera, en lisant les rapports de Statistique Canada, que la seule province du pays où le nombre d'habitants diminue depuis deux ans est la province du Manitoba qui est malheureusement dirigée par un gouvernement conservateur depuis 1977. L'an dernier, dernière année pour laquelle Statistique Canada possède des données, la province du Manitoba a perdu 20,000 personnes.

● (2130)

J'espère que le député de Bow River n'attribue pas la prospérité de sa province au gouvernement conservateur actuel ni à l'ancien gouvernement créditiste, qu'il connaît beaucoup mieux que moi, parce que le député sait certainement que des provinces comme l'Alberta et la Saskatchewan, dont le gouvernement est néo-démocrate, se portent très bien, non pas à cause de leur gouvernement—quoique les mesures gouvernementales peuvent certes favoriser ou entraver la prospérité—mais surtout parce qu'elles disposent de ressources énormes dont toutes les parties du monde ont grand besoin aujourd'hui.

Actuellement, le Manitoba est une province pauvre, et je ne prétends aucunement qu'un gouvernement néo-démocrate ou libéral pourrait faire du Manitoba une province aussi prospère que la Saskatchewan ou l'Alberta. Mais depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir au Manitoba, l'économie a ralenti de façon très marquée et le chômage actuel se compare à celui qui sévissait avant la Seconde Guerre mondiale.

Si le gouvernement conservateur a été élu, c'est surtout parce qu'il a su convaincre la population du Manitoba que le gouvernement précédent en avait trop fait, qu'un gouvernement conservateur susciterait une relance économique au Manitoba en s'en remettant au secteur privé, sans ingérence gouvernementale.

Depuis trois mois, les conservateurs se sont soudainement convertis. En un rien de temps, ils se sont dit prêts à dépenser, à investir des fonds avec le secteur privé dans l'exploitation minière.

Je conseille donc au député de Bow River de regarder ce qui se passe au Manitoba, de lire un quotidien comme la *Tribune* de Winnipeg—qui n'est en aucun cas favorable au NPD; en fait, depuis toujours, ce journal est conservateur—et de voir le genre d'articles que l'on a publiés dernièrement sur les universités du Manitoba, sur les hôpitaux de cette province, sous un gouvernement conservateur.

Je tiens à dire au ministre que j'aimerais qu'il ne montre pas tant de parti pris, qu'il ne soit pas enthousiaste à propos du parti libéral au point d'oublier toutes les choses qu'ils a vues avant d'arriver ici. Loin de moi l'idée de soutenir que le gouvernement NPD du Manitoba a réglé tous les problèmes du centre-ville ou d'ailleurs. Pourtant, le ministre ne peut ignorer, puisqu'il n'est pas aveugle, qu'il y a bien peu de villes au Canada, s'il en est, où il verra tant de logements pour personnes âgées, tant de retraités, n'ayant habituellement pas d'autres revenus que leur pension, vivre confortablement dans des appartements modernes où ils ne paient presque rien de loyer.